



La Défense, le 19 novembre 2013

INFORMATIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 30 SEPTEMBRE 2013

La Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport contenant des informations relatives à la qualité des actifs au 30 septembre 2013 a été déposé à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et qu'il peut être consulté sur son site internet : <http://www.caissefrancaisedefinancementlocal.fr> (rubriques : Informations réglementées – Rapport sur la qualité des actifs).